

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 124 (2003)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Les inspecteurs communiquent

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Canton de Vaud

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Des pertes de colonies, désertion des ruches ou dépopulation massives de certains ruchers sont apparues en automne dernier, en sortie d'hivernage et encore ce printemps.

Nos spécialistes et les chercheurs de nos laboratoires restent perplexes face à cette hécatombe. Ils évoquent les causes probables ou assimilent ces pertes à des phénomènes nouveaux dont les origines et les critères sont multiples...

Cela nous fait une belle jambe et ne nous rassure guère, car aucun diagnostic précis, aucun remède, donc aucune intervention ciblée ne peut être envisagée pour secourir ou tout du moins soulager nos amies ailées !

*Cette regrettable situation inquiète nos autorités sanitaires.* Les inspecteurs des ruchers sont bien empruntés pour répondre aux interrogations des apiculteurs. Seules des recommandations sont renouvelées et répétées aux intéressés, soit :

- améliorer l'hygiène des ruchers,
- parfaire le suivi donc l'entretien des colonies,
- procéder à une lutte soutenue contre varroa,
- être attentif à la moindre défaillance de l'une ou l'autre des colonies,
- renouveler les reines, multiplier les colonies vigoureuses et éliminer la non-valeur.

Bref, être vigilant en prenant les mesures nécessaires en temps opportun, ou en prévenant vos agents sanitaires si un doute subsiste.

### Démarche du service vétérinaire :

Sensibilisé par ces pertes de colonies, notre service sanitaire ne peut rester inactif.

Dans la mesure de mes moyens, l'inspectorat des ruchers va entreprendre, avec la collaboration des apiculteurs sinistrés, des enquêtes sur tous les cas annoncés. Sous forme de questionnaire soumis aux intéressés et par une étude comparative, on espère mettre en évidence certaines similitudes, des dénominateurs communs, des situations particulières ou des pratiques identiques dans chaque rucher touché ou chez les apiculteurs concernés. Cette modeste démarche peut sans doute nous apporter quelques enseignements utiles, pour autant que vous, chers collègues, participiez activement à ces enquêtes...

Ce questionnaire parviendra de suite aux apiculteurs qui ont annoncé les pertes subies. Ce formulaire est naturellement à disposition de tout apiculteur intéressé (à demander à l'inspecteur cantonal s.v.p.).

Rappel : les détenteurs d'abeilles qui s'annoncent aux inspecteurs pour déplacer leurs abeilles doivent donner leurs coordonnées exactes, le numéro de matricule de leur rucher, le lieu de départ et de destination de leur cheptel.

Attention ! A part le séquestre lié à la lutte contre le feu bactérien, de nombreuses communes sont sous séquestre pour cause d'épidémie !

Salutations à toutes et tous les collègues !

***L'inspecteur cantonal***



# Enfin un nouveau médicament naturel à double mode d'action contre le varroa



SWISSMEDIC vient d'autoriser pour la Suisse un nouveau moyen de lutte, résultat de plusieurs années de recherche et de développement. Il est enregistré dans la plupart des Etats de l'Union européenne comme un puissant médicament contre varroa.

Il a été testé très largement et avec succès dans de nombreux pays, y inclus la Suisse par le Centre de Recherche sur les abeilles de Liebefeld (1998 et 2000). L'efficacité moyenne constatée est de 92,9 % (ruches suisses) et de 86,4 % (ruches Dadant).

**Le principe actif est le thymol** dont l'action antivarroa est bien connue.

**La particularité d'APIGUARD®** vient du fait que le thymol est formulé dans un gel breveté qui régule sa diffusion. Le gel agit comme un filet. Les mailles du filet se resserrent lorsque la température s'élève : elles empêchent une diffusion trop rapide. Au contraire, si la température baisse, les mailles s'ouvrent et libèrent plus de thymol. L'action du produit est ainsi renforcée.

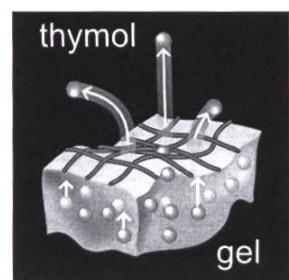
**APIGUARD® a un double mode d'action.** D'une part, les parasites respirent le thymol qui se diffuse dans la ruche. D'autre part, au bout d'un à deux jours, les abeilles commencent à transporter le produit dans la ruche pour l'évacuer. Ainsi le produit agit-il, non seulement par évaporation, mais aussi par contact avec les varroas. Par conséquent, il est important qu'au-dessus de la barquette les abeilles aient un espace disponible d'au moins un demi-centimètre pour se déplacer et y accéder.



Evaporation



et  
contact



**La quasi-absence de résidus de thymol** dans le miel est encore un avantage supplémentaire d'APIGUARD®. Dans 11 des 12 essais entrepris par le Liebefeld, on n'a décelé aucune trace mesurable. Dans le douzième essai, on a retrouvé un niveau de résidus de 0,12 mg par kilo de miel, soit seulement 15 % du niveau admis de 0,8 mg.

APIGUARD® est un produit biologique ; il est conforme à la Directive européenne 2092/91 définissant l'agriculture biologique.

Il sera soumis pour inscription dans la liste des intrants autorisés du FiBL.

## Présentation d'APIGUARD®

### Unité d'application :

Barquette en aluminium (largeur 10 cm, hauteur 1 cm) scellée par une feuille d'aluminium.

Contenu : 50 g de gel APIGUARD®.

Chaque barquette contient 12,5 g de matière active.



### Unité de vente :

Boîte de 10 barquettes, pour traiter 5 ruches en 2 applications (voir photo à gauche).

### Unité d'expédition :

Carton de 10 boîtes, soit 80 barquettes (pour traiter 40 ruches en 2 applications).

### L'utilisation d'APIGUARD® est simple !

Un mode d'emploi détaillé est joint à chaque unité de vente.



**Distribution pour la Suisse:** APIVET GmbH, 3076 Worb, Dentenbergstrasse 50 Tel. 031 839 94 46; Fax: 031 839 95 64